

PAR COURRIEL

375

DQ7

Projet éolien Des Neiges – Secteur sud  
dans la MRC de La Côte-de-Beaupré  
6211-24-088

Québec, le 23 février 2024

Madame Julie Laflamme  
Direction de la politique fiscale et des revenus municipaux  
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation  
[Julie.Laflamme@mamh.gouv.qc.ca](mailto:Julie.Laflamme@mamh.gouv.qc.ca)



INFORMER

**Objet : Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré –  
Question complémentaire – DQ7**

---



CONSULTER

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, ci-dessous, une question dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **27 février** prochain à **10h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

1. Veuillez répondre à la question d'Alain Fiset posée en séance publique du 6 février 2024.
  - a. Est-ce conforme aux règles de saine gouvernance des ministères et organismes, que le Séminaire de Québec, par son poids politique au sein de la MRC de la Côte-de-Beaupré exercé par le biais de sa municipalité Saint-Louis-de-Gonzague, puisse avoir autant d'influence sur les règles liées à la définition et à la modification de zones tampons entourant les éoliennes implantées sur son territoire ?



AVISER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission